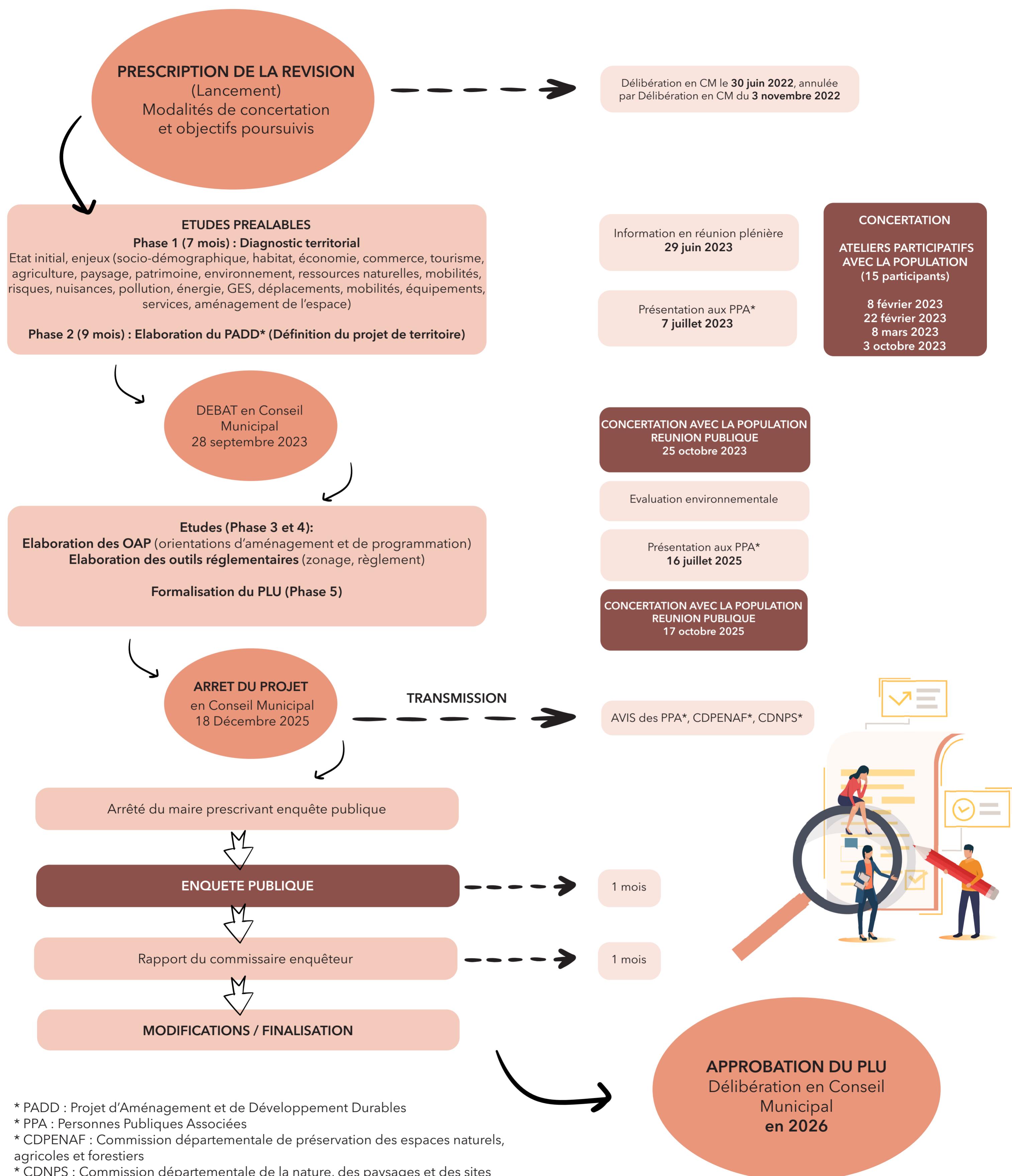


REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ERQUY

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE



Le PLU en vigueur ne permet plus de répondre entièrement aux enjeux actuels.

Il doit prendre en compte les dernières dispositions législatives et le contexte réglementaire régional et local :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc (SCOT)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de St Brieuc (SAGE)